An abstract painting featuring a central vortex of colors. The palette is dominated by red, yellow, blue, and white, with some green and light blue accents. The brushstrokes are thick and expressive, creating a sense of movement and depth. The overall effect is dynamic and energetic.

EMARI

Ecole de Musique Agréée à Rayonnement Intercommunal

38-48 Rue St Bernard
57000 Metz
03 87 66 94 93
www.emari.fr
contact@emari57.fr

ECOLE DE MUSIQUE AGRÉÉE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL

MUSIQUE-DANSE-THÉÂTRE

38-48, rue Saint-Bernard 57000 Metz

Tél. 03 87 66 94 93

secretariat@emari57.fr

www.emari57.fr

PERMANENCE ADMINISTRATIVE :

LUNDI-VENDREDI / 10H-12H / 15H-19H

MARDI-JEUDI / 15H-19H

MERCREDI : 09H-12H / 14H-19H

Fermeture de l'école durant les vacances scolaires



Vous trouverez dans ce fascicule :

- toutes les informations concernant l'établissement
 - l'organisation de l'année scolaire
 - les programmes pédagogiques

Absences des élèves

**Toute absence, doit impérativement être signalée
par les parents le jour même**

Par téléphone : 03 87 66 94 93

ou

Par mail : <mailto:absence@emari57.fr>

Crédit illustrations couverture : tableau peint pour l'EMARI par Jacques Griesemer

LE CRÉDIT MUTUEL DONNE LE **LA**

*Toutes
les musiques
tous
les talents !*

Zainepina - Shutterstock - Juin 2023

Crédit  Mutuel

Metz Sablon Magny

10 rue Saint-Livier et 28 rue de Pouilly – 57000 Metz
Tél. : 03 87 56 36 77 – Courriel : 05002@creditmutuel.fr

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros,
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 N° ORIAS : 07 003 758.

SOMMAIRE

L'EMARI (L'ASSOCIATION UPS, L'ECOLE)	PAGE 7
L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	PAGE 12
L'OFFRE (DISCIPLINES, ATELIERS, ENSEMBLES)	PAGE 15
LE REGLEMENT	PAGE 30
L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE	PAGE 46
LES TARIFS	PAGE 50
LE CALENDRIER (ANNÉE SCOLAIRE, VACANCES)	PAGE 55
L'ORGANIGRAMME	PAGE 56



pianos
SCHAEFFER

L'émotion à votre portée



DONNEZ VIE A VOTRE MUSIQUE

En partenariat avec
l'EMARI,
PIANOS SCHAEFFER
vous réserve une
offre exclusive pour
la rentrée 2023!

PIANOS SCHAEFFER METZ
Zone Actisud Augny
03-87-38-35-36



Offre de location avantageuse
(pianos à partir 25€/mois)



Remboursement de vos cours de
piano (jusqu'à un semestre)



Pianos acoustiques et
numériques, neufs et occasions



Conseils personnalisés
de professionnels

Plus d'informations sur www.pianos-schaeffer.com

EMARI

Association Union Philharmonique de Metz-Sablon

- ▶ une Ecole de Musique Agréée à Rayonnement Intercommunal
- ▶ 6 sites d'enseignement



Site de Metz Sablon

38-48 Rue Bernard



Site de Montigny

Rue du docteur Bardot



Site du Ban Saint-Martin

Avenue de la Liberté



Site de Saint Julien

Ecole Paul Langevin



Site de La grange aux Bois

Centre culturel



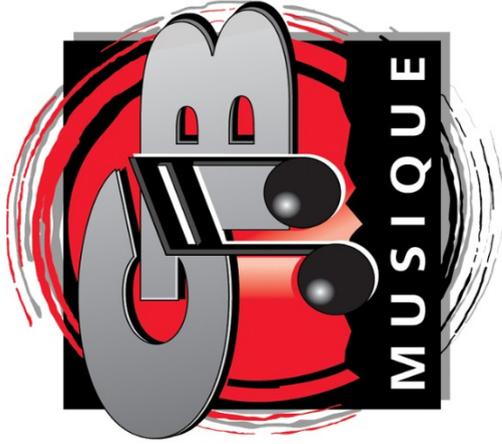
Site de Metz Queleu

Rue de Tivoli

Association fondée en 1977 par Monsieur Jean REMY (directeur jusqu'en 2022).
Inscrite au Tribunal d'Instance de Metz sous le Volume 10, Folio n°56, poste 13.
Présidée par Monsieur Jean-Claude MORETTI.

L'association se réunit une fois par an en Assemblée Générale.
En tant qu'adhérent, vous êtes toutes et tous invités
à y participer et à prendre une responsabilité au sein du Comité.

Les statuts de l'association et le projet d'établissement sont disponibles sur simple demande.



Spécialiste en instruments à vent

8, place Jeanne d'Arc - 57000 METZ

Du mardi au samedi

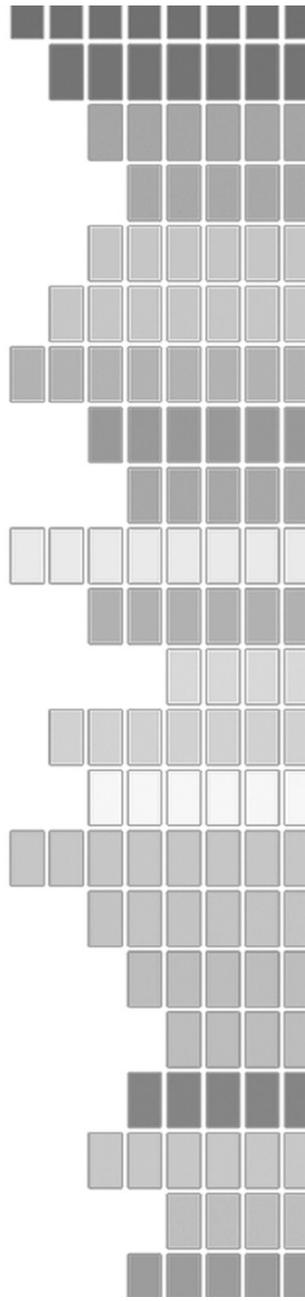
9h30 / 12h30 - 14h00 / 18h00

Tel : 03.87.75.64.57

Email : gbmusique@wanadoo.fr



[gbmusique](#)



L'ÉCOLE DE MUSIQUE AGRÉÉE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL MUSIQUE-DANSE-THÉÂTRE

FABRICE KASTEL DIRECTEUR

L'EMARI, école de musique fondée en 1977, est l'émanation de l'Union Philharmonique du Sablon, ensemble musical amateur né en 1874. De type associatif, l'établissement aujourd'hui présidé par Monsieur Jean-Claude Moretti, a été dirigé par Monsieur Jean Remy depuis sa fondation.

Subventionnée au titre des partenaires institutionnels par les Villes de Metz, de Montigny-lès-Metz, du Ban Saint Martin, et par le Conseil Départemental de la Moselle, l'école est la seule de ce type à avoir obtenu un agrément du Ministère de la Culture en 1985. L'établissement est également agréée Jeunesse et Sport dans le cadre de l'Education Populaire. Les villes de Longeville-lès-Metz et Saint-Julien-les-Metz apportent leur contribution. Le Crédit Mutuel en est un partenaire privé fidèle.

L'école, aujourd'hui dirigée par le compositeur et chef d'orchestre Fabrice Kastel, compte près de 1100 élèves. Elle développe ses activités sur 6 sites sur le territoire de l'Eurométropole de Metz.

Outre l'éveil et la **sensibilisation** musicale, l'**enseignement** de nombreuses disciplines instrumentales, vocales, théâtrales et chorégraphiques, l'établissement compte en son sein de très nombreux ensembles instrumentaux et vocaux, affichant ainsi les pratiques collectives à tous âges, comme un des axes majeurs de son projet d'établissement.

► En plus de 45 ans, 22 000 élèves ont fréquenté l'établissement.

*Ecole de vie, de liberté et de citoyenneté,
de découverte et de connaissance,
la pratique artistique est un exercice de l'imagination,
de la sensibilité et de l'interlligence, qui implique des techniques,
et son enseignement, une méthode.
(Schéma National d'Orientation Pédagogique)*

L'EMARI propose (notamment dans le cadre du Schéma National d'Orientation Pédagogique), un **enseignement initial** à l'art et à sa **pratique**, visant principalement l'**épanouissement** et l'**accomplissement personnel**.

Lieu d'apprentissage et de pratique, l'école assure un rôle de **sensibilisation**, d'**information**, d'**orientation** et de **conseil**, en éclairant les élèves sur les compétences transversales que la pratique artistique permet de développer et la manière dont celles-ci peuvent contribuer à leur développement personnel.

Conditions d'admission

Sans examen préalable, sans restriction d'âge,
dans la limite des places disponibles dans les classes

PIANOS *Thiell*

FACTEURS DE PIANOS DEPUIS 1984
Distributeur sélectif Schimmel Pianos

SCHIMMEL | SEILER | BLONDEL | SAMICK | CARL REUTNER

VENTE

Neufs et occasions

LOCATION

Du piano d'étude au piano de concert

**SERVICE CONCERT
ET FESTIVAL**

AUDITORIUM

**ACCORDS
RÉPARATIONS**



2 place Jeanne d'Arc - 57000 METZ
Tél. : 03 87 37 01 01 - E-mail : pianosthiell.metz@gmail.com

www.pianos-thiell-metz.fr  

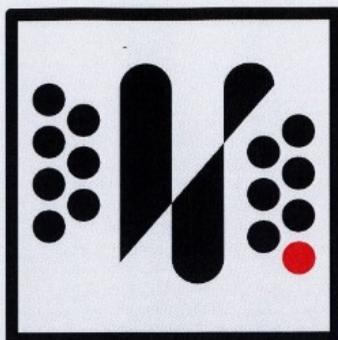
Ouvert le mercredi, vendredi et samedi de 14 h à 19 h ou sur rendez-vous.

EQUIPE PEDAGOGIQUE

EMARI			
ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE 2024-2025			
Disciplines théoriques		Enseignants	
Sensibilisation et Formation Musicale	Bébé musique (enfant né en 2023)	Kenul Amirova, Géraldine Speyer	
	Jardin Musical (enfant né en 2021)	Kenul Amirova, Pascaline Antoine-Houy, Géraldine Speyer	
	Éveil musical 1 & 2 (enfant né en 2020 & 2019)	Kenul Amirova, Pascaline Antoine-Houy, Isabelle Czachowski-Koenig, Fabienne Kalisky, Géraldine Speyer	
	Formation Musicale (parcours académique)	Solange Drouin, Régis Cunin, Isabelle Czachowski-Koenig, Nathalie Klaine, Aude Kolieth, Miroslav Sidorski, Géraldine Speyer	
	Formation Musicale (adultes)	Solange Drouin, Régis Cunin	
	Culture musicale	Marie Paule Vernel	
Instruments		Enseignants	
Éveil instrumental	Éveil violon	4 ans (éveil 1) & 5 ans (éveil 2)	Nathalie Flamion
	Éveil mandoline		Katherine Lasso
	Éveil guitare		Emmanuelle Daumail
	Éveil flûte à bec		Isabelle Czachowski-Koenig
Chant	Chant classique	Gérard Heitz, Mary Lee Jacquier, Eric Mathurin, Cécile Pierret	
Bois	Flûte à bec	Isabelle Czachowski-Koenig	
	Flûte traversière	Jean Christophe Monteillet, Miroslav Sidorski, Véronique Vaz-Genro	
	Hautbois	Charles Faucheux	
	Clarinette	Sarahi Carrero	
	Saxophone	Eric Fiegel	
	Basson	NN	
Cuivres et percussions	Trompette	François Lachaux	
	Cor	Gabriel Marrero	
	Trombone	Pierre Bazin	
	Tuba	Sébastien Mercet	
	Batterie & Percussions	Frédéric Meszcynski	
Cordes	Violon	Philippe Bruère, Nathalie Contet, Nathalie Flamion, Colette Gaspard	
	Alto	Carole Wenisch	
	Violoncelle	Delphine Viry	
	Contrebasse	Jean-Marc Cochenet	
	Guitare	Jérôme Blum, Emmanuelle Daumail, Benoit Guzik, Pablo Steinberg	

Instruments polyphoniques	Accordéon	Floriane Labilloy
	Harpe	Céline Manet, Anne-Gaëlle Schmitt
	Orgue liturgique (cours à l'Institution Lasalle)	Dominique Breda
	Piano	Jasmine Arseryan, Tatevik Barkhudarian, Solange Drouin, Eliéna Bobrenko, Martine Garnier, Agnes Hoefler, Aude Kalleth, Mo Liu, Svetlana Zemskova
Instruments traditionnels, musique du monde	Mandoline	Katherine Lasso
	Cornemuse	Audrey Zorawski
	Ukulele	Pablo Steinberg
	Harmonica	NN
Musiques actuelles	Doudouk	Grigor Ayvazyan
	Guitare électrique	Jean Christophe Meyer, Jean Luc Robert
	Guitare basse	NN
	Guitare acoustique	Jean Luc Robert
	Chant variété	Valérie Beaujoie
	Batterie	Frédéric Meszcynski, Natan Gengenbacher
	Musique Assistée par Ordinateur (M.A.O)	Amaury Charmetant
Piano Jazz	Frédéric Janovec	
Piano Musiques Actuelles.Claviers	Amaury Charmetant	
Autres disciplines		Enseignants
Arts de la scène	Danse classique	Brigitte Boul
	Danse traditionnelle arménienne	Nelly Ayvazian
	Théâtre	Flavie Saussure-Coulanges





LE FACTEUR D'ACCORDEONS

Robin NAROZNY

• *Artisan d'Art* •

Spécialiste en Accordéons
Votre premier partenaire depuis **10ans**
Sur rendez-vous en Atelier ou chez vous !
(+33) 06 50 61 48 60

Neuf et occasion, réparation, restauration
accessoires, modifications et ergonomie

Soutien la classe d'Accordéon et
l'ensemble des musiciens de l'**EMARI**

www.lefacteurdaccordeons.fr
info@lefacteurdaccordeons.fr

• 11 rue des Quatre-Vents 54310 HOMECOURT •

ATELIERS DE SENSIBILISATION



Des ateliers gratuits sont mis en place au cours de l'année,
pour découvrir les différents instruments de l'école.

EVEIL INSTRUMENTAL DÈS 4 ANS

(POUR CERTAINS INSTRUMENTS SEULEMENT)

Avec cet atelier et cette approche pédagogique,
vous accompagnez votre enfant dans la découverte d'un instrument.

Le professeur vous explique ce qu'il attend de lui et de vous, et comment travailler entre deux cours.
L'offre concerne le violon, la flûte à bec, la guitare et la mandoline

violon : N. Flamion
flûte à bec : I. Czachowski-Koenig
guitare : E. Daumail
mandoline : K. Lasso



Eveil 1 (4 ans né en 2020) :

**1 cours collectif par semaine (30') + 1 cours individuel d'instrument par mois
+ 1 cours de formation musicale spécifique (1H)**

Site du Sablon

Eveil 2 (5ans né en 2019) :

**1 cours individuel d'instrument par semaine (20') + 1 cours collectif d'instrument par mois
+ 1 cours de formation musicale spécifique (1H)**

Site du Sablon

Renseignements à l'administration : tarification spécifique

LES P'TITS ARCHETS

Une approche originale pour aborder la pratique collective des instruments de la famille des cordes.

Accueil des élèves de niveau Initiation et P1
Accessible à tous les élèves du département cordes.

Encadrement par les professeurs du département

Selon calendrier spécifique

Site du Sablon

THÉÂTRE

ENCADREMENT : FLAVIE SAUSSURE-COULANGES

- **Enfants (7-10 ans) :**
Mercredi 11H00 à 12H00
Samedi de 9H30 à 10H30
- **Enfants (+10 ans, collégiens) :**
Samedi de 10H30 à 12H00
- **Adultes :**
Mardi de 18H30 à 20H30
- **Périscolaire** (réservé aux élèves des écoles publiques de Montigny-les-Metz)
Vendredi de 17H00 à 18H00



ENSEMBLE DE PERCUSSIONS

DIRECTION : FREDERIC MESZCZYNSKI

Vendredi de 19H30 à 20H30

Site de Montigny-les-Metz

du 30 septembre au 21 juin



SMALL BAND

DIRECTION : ERIC FIEGEL

Petit par la taille, mais grand par le talent ! Une approche originale du jazz et des musiques improvisées.

Vendredi de 18H30 à 20H00

Site de Montigny

du 30 septembre au 21 juin



ENSEMBLE INSTRUMENTAL DE L'EMARI

Obligatoire pour les élèves en parcours académique
à partir du niveau Préparatoire 1 (1C3)

Accessible à tout instrument

Vendredi de 18H30 à 19h30
Site du Sablon
du 30 septembre au 21 juin

GIOCOSO-ORCHESTRE D'ADULTES

DIRECTION : ESTELLE MEMBRE

A l'instar de tous les autres ensembles de l'EMARI, GIOCOSO fait partie intégrante du dispositif pédagogique de l'école. La pratique collective instrumentale est fortement recommandée au sein de l'établissement, et GIOCOSO (ensemble constitué exclusivement d'adultes autonomes dans leurs pratiques instrumentales), complète ainsi l'offre de l'établissement. Avec son répertoire riche et diversifié, l'ensemble se produit plusieurs fois tout au long de l'année scolaire dans et au dehors de l'école. L'orchestre est dirigé depuis de nombreuses années par Estelle Membre, professeure à l'EMARI.

Accessible aux élèves adultes et musiciens amateurs dès le 1^o cycle
Tous instruments

Mercredi de 18H30 à 20H00
Site de Montigny
du 30 septembre au 21 juin

ORCHESTRE D'ACCORDÉONS

DIRECTION : FLORIANE LABILLOY

A l'instar des ensembles amateurs constitué en "société musicale", l'orchestre d'accordéons a vocation à perpétuer la tradition des ensembles de ce type et ses répertoires particuliers.

Ouvert aux élèves de l'Emari et aux extérieurs.

Vendredi de 19H00 à 19H45 (enfants)

de 19H45 à 20H30 (adultes)

Site du Sablon

du 30 septembre au 21 juin

CULTURE MUSICALE

PROFESSEURE : MARIE-PAULE VERNEL

Toutes les musiques, voilà ce que propose notre cours de culture musicale. A la fois théorique, didactique et vivant, le cours traite autant de l'histoire de la musique que des pratiques. Les thématiques pourront être proposées en lien avec la programmation des scènes locales.

Ouvert également à la préparation de l'option Musique du Baccalauréat.

Jeudi de 19H00 à 20H15

Site du Sablon

du 16 septembre au 21 juin

SOUFFLE D'EBÈNE

CHŒUR DE CLARINETTES

DIRECTION : JEAN-CLAUDE MADONI

SOUFFLE D'EBENE rayonne depuis 1999 et n'a cessé d'acquérir une qualité reconnue mondialement, comme l'indiquent les différents articles et critiques de la presse. L'ensemble a à son actif plus d'une centaine de concerts notamment en France ainsi que des participations à des festivals internationaux (Festival des Anches d'Azur de la Croix Valmer en 2004 et 2014), sans oublier des tournées aux États-Unis) en 2006 (San Diego, Las Vegas, New York et au Canada en 2011 (Québec, Trois Rivières).

Le chœur s'est attaché les services de quelques solistes internationaux tels que Cyrille Mercadier, André Trouttet, Florent Charpentier ainsi que des participations artistiques : au violon Arno Madoni, au violoncelle Camille Renault, à l'orgue Frédéric Mayeur, aux percussions Denis Dionne et André Adjiba, à la trompette Pierre Macaluso et Arnaud Marchal, à la danse Lucile Guin, au saxophone Christian Joyeux, à l'Harmonica Jean-Louis Emmenecker et avec la comédienne Colette Allegre.

Au-delà des œuvres adaptées pour le chœur de clarinettes et des quelques œuvres originales disponibles dans le monde, SOUFFLE D'EBENE a fait exploser les besoins en terme de répertoire et ce ne sont pas moins de neuf compositeurs (Alain Celo, Pierre Thilloy, Pierre Arveiler, Éric Goubert, Daniel Hue, Serge Moché, Dominique Delahoche, Hubert Dennefeld et Olivier Dartevelle) qui s'occupent des créations nécessaires au devenir de cet ensemble, au point que ces compositions, maintenant éditées **chez IMD**, portent le label SOUFFLE D'EBENE.

SOUFFLE D'EBENE a été récompensé en 2009 (en la personne de son chef Jean-Claude Madoni), par l'Académie Nationale de Metz (attribution de la Médaille des Arts et Conservation du Patrimoine). L'ensemble a fêté en 2024 ses 25 ans d'existence et sera en tournée en Tchéquie au Printemps 2025.

Ouvert aux élèves à partir du Niveau 2° cycle 4° année
Amateurs et professionnels même extérieurs à l'Emari.

Jeudi de 20H15 à 22H00
Site de Montigny

ENSEMBLE DE GUITARES ET MANDOLINES

KATHERINE LASSO & PABLO STEINBERG



Ouvert à tous les guitaristes et mandolinistes
(Niveaux : se renseigner auprès des professeurs)

Guitares/Mandolines/Ukulélés



Mercredi de 17H00 à 18H00
Site du Sablon

CHŒURS D'ENFANTS

DIRECTION : CECILE PIERRET

Les pratiques vocales collectives, sont la première entrée dans une dynamique de pratique en commun de la musique. Elles constituent le complément indispensable des cours de formation musicale.

L'école propose deux niveaux

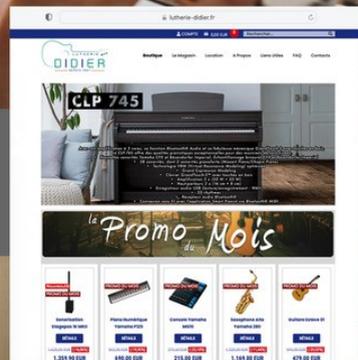
Choeur d'enfants (de 7 à 11 ans)
Vendredi de 17H30 à 18H30
Site du Sablon

Choeur d'ados (de 11 à 15 ans)
Vendredi de 18H30 à 19H30
Site du Sablon

du 16 septembre au 21 juin

Louez votre Instrument
à partir de **12,90€/mois***
*Suivant modèle et disponibilité

Retrouvez-nous sur
www.lutherie-didier.fr



DEPUIS 1936

LUTHERIE
DIDIER
DEPUIS 1967

25, rue du Palais - 57000 METZ

☎ 03 87 75 20 11



CANTARE - CHŒUR DE FEMMES

DIRECTION : AGNES HOEFLER

Tout comme le GRAND CHOEUR MIXTE et le chœur de LATELIER, CANTARE fait partie des nombreux ensembles vocaux de l'école. Créé en son temps par Mme Odette Remy, le chœur évolue dans un répertoire exclusivement dévolu aux voix de femmes. Le chœur se produit régulièrement dans le cadre des programmations de l'école, tout comme lors de concerts et d'événements initiés par des organisateurs tiers, sur le territoire de la Métropole de Metz et au-delà. L'ensemble a chanté le 15 octobre 2022 à l'opéra théâtre de Metz dans le cadre de la manifestation caritative organisée par l'inter-association au profit de la lutte contre l'illettrisme et le 21 octobre 2022 à l'église St Joseph de Montigny-lès-Metz au profit d'octobre rose. Le chœur est dirigé depuis 2002 par Agnes Hoefler.

Ouvert aux grands élèves des classes de Formation Musicale,
aux choristes du Grand Chœur et des classes de Chant,

et à toutes les femmes désireuses de s'impliquer dans un chœur spécifique.

Mercredi de 18H15 à 19H45

Site du Sablon

du 30 septembre au 21 juin



LATELIER-CHŒUR DE CHAMBRE

DIRECTION : GERARD HEITZ

Trente six choristes de tous âges défendent le répertoire classique avec passion et talent. Le Chœur LATELIER a été fondé en 2004 par Gérard Heitz. Dès ses débuts, l'ensemble a toujours eu un souci d'exigence vocale : pupitres équilibrés, recherche permanente de la bonne couleur des timbres, travail approfondi du phrasé et de l'articulation. Les choristes bénéficient de l'expertise de leur chef de chœur, également professeur de chant et de technique vocale à l'EMARI. Le répertoire de LATELIER s'étend de la période baroque jusqu'au XXI^e siècle, en incluant des œuvres complètes (Requiem de Fauré, Gloria et Magnificat de Vivaldi, Deutches Requiem de Brahms, la petite Messe solennelle de Rossini, la Messe solennelle en Ut# mineur pour chœur et deux orgues de Vienne). Le chœur a fait son entrée à l'EMARI en septembre 2022. Le chœur fête cette année ses 20 ans.

Recrutement sur audition - Présence assidue nécessaire

Mercredi de 20H30 à 22H00

Site du Sablon

du 30 septembre au 21 juin



GRAND CHŒUR MIXTE

NOUVELLE DIRECTION : CÉCILE PIERRET

Ensemble emblématique de l'EMARI, né dans le sillage de la création de l'école, le GRAND CHŒUR MIXTE a déjà compté dans ses effectifs près d'une centaine de chanteurs. Il a pour vocation de monter et donner les œuvres du grand répertoire. C'est ainsi que depuis ses débuts, ont été produites en collaboration notamment avec la Philharmonie/Orchestre National de Lorraine (aujourd'hui Orchestre National de Metz Grand Est) : Carmen de Bizet, la Messe de Sainte Cécile de Gounod, le Requiem de Mozart, de nombreux Chœurs d'Opéra, le Requiem de Duruflé, la Messe de Sainte-Cécile de Gounod, les Maîtres Chanteurs de Wagner, le Te Deum de Berlioz, la 9^{ème} symphonie de Beethoven... et en création mondiale l'Arche d'Alliance du compositeur messin Pierre Thilloz. L'une des dernières productions avec orchestre aura été l'Homme Armé de Karl Jenkins, donné avec l'Orchestre Symphonique de Thionville alors dirigé par Jean Remy. Le Grand Choeur est aujourd'hui dirigé par Cécile PIERRET.

Obligatoire pour les élèves des classes de Chant
Recrutement sur audition - Présence assidue nécessaire

Lundi de 20H15 à 22H15
Site du Sablon
du 30 septembre jusqu'au 21 juin



PÉRISCOLAIRE À MONTIGNY LES METZ

La Ville de Montigny les Metz, organise avec la complicité de l'EMARI, un accueil périscolaire spécialisé en Musique et Théâtre. Ce dispositif permet aux enfants fréquentant les écoles primaires publiques de la ville, de pouvoir le Vendredi, dès 16H30, être pris en charge afin d'être acheminés par bus, à l'Ecole de Musique.

La Formation Musicale (Solfège) est répartie en 3 groupes de niveaux différents.

Il est possible de prolonger cet enseignement par l'apprentissage d'un instrument.

Vendredi de 17H00 à 18H00
Site de Montigny Les Metz
du 13 septembre au 20 juin

Coût : payable à l'année (100 €)
Participation de la Ville de Montigny-les-Metz déduite
Places limitées

ENSEMBLES PARTENAIRES

Harmonie de Montigny-lès-Metz

Direction : Lionel Valéri

Niveau requis : 2° cycle

<http://www.harmoniementigny.fr/>

Les élèves participant à cet orchestre d'harmonie valident leur obligation de pratique collective (Parcours académique : voir art. 32 du Règlement des études).

L'harmonie prend en charge une partie des cotisations et prête des instruments .

PARTENARIAT ARSENAL ORCHESTRE NATIONAL DE METZ GRAND EST

L'Arsenal offre la possibilité aux élèves de l'EMARI âgés de moins de 26 ans, d'assister aux concerts programmés dans sa salle. Cette disposition s'applique uniquement aux manifestations produites par la Cité Musicale (hors location de salles à des producteurs privés et coproductions spécifiques), dans la limite d'un quota de places au Paradis (pour les concerts dans la grande salle). Sous réserve de disponibilités et dans le cadre de projets pédagogiques menés en collaboration avec l'EMARI.

LOCATION D'INSTRUMENTS

Pour débiter sereinement, l'école propose différents instruments à la location : liste évolutive.

Les locations sont consenties sous conditions.

Tarifs : voir montants cotisations (page 50)

- Pour les Clarinettes en Ut et les Hautbois petites mains (destinés aux jeunes élèves),
La location mensuelle est maintenue à 17 euros quel que soit le nombre d'années.
- **Entretien et assurance sous la responsabilité des parents :**
Convention de mise à disposition établie entre l'Emari et les familles précisant les modalités.

INFORMATIONS PRATIQUES

STATIONNEMENT AUX ABORDS DES SITES



Site du Sablon

Ne pas stationner ou attendre (même au volant)

- sur les trottoirs, devant les sorties de garages
- sur la partie bosselée de la chaussée.

Site de Montigny

- Ne stationner ni sur les aires privées réservées aux habitations (face à l'entrée de l'école) ni devant les garages.

ACCES À L'ESPACE MEMBRE

- www.emari57.fr
- Accès **espace membre**
- Renseigner **adresse mail + code de l'élève** (EM... en majuscules)
- **Connexion**

Vous aurez ainsi accès à :

- « aux informations » (Identification de l'élève)
- « aux cotisations » (Suivi et paiement des cotisations)
- « aux bulletins » (Consultation des bulletins de notes)
- « aux résultats des examens » (Formation Musicale et Instrument)

PIANOS
ADES PRESTEL
METZ | COLMAR | STRASBOURG

Accord, entretien, réparation
Vente neuf ou occasion, location



Fazer
Pearl River
Ritmüller
Hoffman
W.Steinberg
Yamaha

Il n'y a pas de grenouille qui ne trouve son crapaud ...

Chez ADES PRESTEL,

il n'y a pas de pianiste qui ne trouve son piano

12, rue Pierre Perrat, 57000 METZ
Du lundi au vendredi : de 14h - 19h
samedi : de 10h - 12h et 14h - 18h
& sur rendez vous au 06 44 23 59 08

www.pianos-ades-prestel.fr

REGLEMENT DES ETUDES

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

4 parcours possibles

Académique	A la Carte	Loisir	Académique allégé
<i>Cursus diplômant</i> (art-6)	Sous conditions d'âge et et de niveau (minimum 12 ans au 1er octobre) (art-10)	Jusqu'à 15 ans (art-11)	voir conditions (art-9)

Les changements de parcours ne sont possibles que jusqu'au 31/12.

ART.1

Le règlement des études est établi par le directeur, le collège des professeurs et le comité de l'association, en concordance avec le Schéma National des Enseignements Artistiques du Ministère de la Culture.

ART.2

Le but de l'école est de **faire aimer les Musiques, la Danse, le Théâtre**, de promouvoir les activités d'ensembles instrumentaux et vocaux, de donner aux élèves une culture musicale, chorégraphique et théâtrale. Elle oeuvre dans les domaines de la sensibilisation, de la formation, de la création et de la diffusion, en permettant aux élèves inscrits en parcours académique balisé, de prétendre à une certification reconnue en fin de 3ème cycle, et accueille tous les autres dans le cadre de dispositifs adaptés. Elle développe son action sur le territoire dans un cadre global en veillant à permettre à chaque élève de s'y épanouir. Elle centre par ailleurs son action autour du geste artistique.

ART.3 - CONDITIONS D'ADMISSION

Sans examen d'entrée, sans limite d'âge et dans la limite des places disponibles l'élève s'engage à respecter le règlement de l'école. L'accueil des adultes est organisé dans les différentes disciplines.

ART.4 - DISCIPLINES ENSEIGNEES

- A) SENSIBILISATION & FORMATION MUSICALE
- B) DISCIPLINES INSTRUMENTALES & VOCALES
- C) CONCERTS & AUDITIONS
- D) PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES
- E) PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES
- F) DANSE CLASSIQUE
- G) THEATRE
- H) MUSIQUES ACTUELLES & AMPLIFIEES

ART.5 - PROGRESSION DES ETUDES (PARCOURS ACADEMIQUE)

Les études sont organisées en cycles (3), regroupant chacun plusieurs années d'études, et correspondant à l'organisation préconisée par le [Schéma National d'Orientation Pédagogique](#).

ART.6 - OBJECTIF DES CYCLES

Cycle 1

- développement de la motivation
- organisation des perceptions auditives et corporelles
- acquisition d'attitudes et de réflexes de base
- amorce de savoir-faire vocaux et instrumentaux, individuels et collectifs
- premier accès aux éléments des langages musicaux

*C'est grâce à la multiplicité et à la globalité des expériences musicales et par la diversité des répertoires écoutés et interprétés que sont atteints les objectifs de ce cycle.
Approche de la musique d'ensemble en fin de cycle.*

Cycle 2

Prolonge et approfondit les acquis du premier cycle en favorisant l'accès à une autonomie musicale.

- découverte et exploitation de la plupart des possibilités techniques de l'instrument
- acquisition des méthodes de travail et d'analyse
- maîtrise de l'interprétation d'œuvres de difficulté moyenne et de répertoires diversifiés
- découverte des techniques d'improvisation

Le cours de Formation Musicale sera ponctué de périodes dévolues à des ateliers instrumentaux, vocaux, ou d'improvisation.

- pratique régulière des différentes formes de musique d'ensemble dans le cadre d'un département des pratiques collectives ainsi que dans les classes elles-mêmes.

Cycle 3

Il permet à l'élève de consolider ses acquis, sa technique et ses pratiques, en vue d'achever ses études en vue d'une pratique amateur éclairée.

- maîtrise des bases de l'interprétation selon les principaux styles
- approfondissement des techniques instrumentales permettant une interprétation convaincante
- acquisition d'une culture ouverte à l'ensemble des courants musicaux passés et contemporains
- capacité à expliciter ses options d'interprétation

La fin des études est validée par un certificat d'études musicales (CEM). Celui-ci qualifie les musiciens amateurs confirmés. Il est préparé et délivré par les conservatoires à rayonnement régionaux (CRR), les conservatoires à rayonnement départementaux (CRD) et les conservatoires à rayonnement communaux et intercommunaux.

A) SENSIBILISATION & FORMATION MUSICALE

ART.7

La formation musicale a pour objectifs, de préparer aux gestes de l'interprète, du mélomane et du compositeur pour jouer, chanter, écouter, comprendre, lire, écrire et inventer. Un programme est défini par les enseignants du département de Formation Musicale. Il est disponible auprès du Secrétariat et s'articule autour de **4 axes** :

- 1) Pratique du chant choral et du jeu instrumental individuel et collectif.
- 2) Développement de l'écoute pour affiner la perception de l'élève, lui faire prendre conscience du phénomène sonore et de ses paramètres.
- 3) Apprentissage de la lecture directe (déchiffrage vocal et instrumental en autonomie), et de la lecture de partitions d'orchestre, de quatuors.
- 4) Expression personnelle orale (improvisation avec ou sans données préalables) et écrite (initiation à la notion de système d'idée musicale, de structure).

Plusieurs projets sont menés chaque année dans les classes (cours sans tables, étude d'une œuvre orchestrale commune à tous les niveaux, utilisation de l'instrument pour les classes du 2^o cycle...) afin que la discipline soit le plus possible en lien avec les pratiques individuelles (classes d'orchestre, d'instruments...). L'objectif est que chaque élève-musicien reçoive une formation qui le sollicite, sans cesse, à entendre, comprendre, analyser, restituer, interpréter et qu'il soit toujours actif.

ART.8 - PARCOURS ACADEMIQUE

Les élèves inscrits en parcours académiques, sont tenus de suivre les cours de formation musicale jusqu'en 2C3. Ils s'engagent par ailleurs à répondre à toutes les obligations pédagogiques liées à ce parcours. L'entrée en parcours académique ne peut avoir lieu avant que l'enfant soit scolarisé en Cours Préparatoire.

ART.9 - PARCOURS ACADEMIQUE ALLEGE

Il est possible d'accéder à un parcours académique allégé (sans Formation Musicale) en maintenant une pratique collective, si l'élève a atteint au minimum le niveau 2C1 à l'instrument.

- Si arrêt de FM en fin de 2C1 : le Cycle 2 ne sera accessible à l'instrument que jusqu'à une Médaille (Brevet impossible).
- Si arrêt de FM en fin de 2C3 avec une Mention Très Bien, Bien ou Assez Bien : accès possible en Cycle 3 (et Supérieur), sans prétendre à l'obtention d'un CEM mais seulement d'un Prix à l'instrument.

En 2C3, seules les mentions TB et B permettent l'accès en 2C4. L'obtention d'un CEM complet n'est possible qu'en cas d'obtention du Brevet en FM, Mention TB ou B en 2C4.

ART.10 - PARCOURS A LA CARTE

Les élèves ne désirant pas satisfaire aux obligations pédagogiques globales du parcours académique diplômant (formation musicale, musique d'ensemble, etc...) peuvent en être dispensés si leur niveau de formation musicale avéré est **à minima un niveau de 1C4**. Ils seront classés en **Parcours à la carte** sans référence de niveau. Aucune évaluation de fin d'année ne sera possible en principe (cf Art.12 bis) : des frais de gestion seront dûs dans ce cas.

- Age minimum requis : **12 ans** au 1^o octobre de l'année scolaire.

ART.11 - FORMULE LOISIR

Les élèves ne désirant pas suivre de cours de Formation Musicale (aucune évaluation ni certification possibles), ne peuvent s'inscrire qu'en **Formule loisir**. Ils pourront intégrer les **Parcours à la carte** :

- **à partir de 12 ans** (si niveau 1C4 attesté en FM)
- **à partir de 15 ans** (si niveau 1C4 non attesté en FM) (cf Art.12 bis).

ART.12

La **Formule loisir** permet aux élèves de moins de 15 ans de suivre dans un cours global de 30 minutes, une Formation Musicale et Instrumentale. Ce cours, en dehors de tout cursus officiel, ne permet pas de bénéficier des avantages et des conditions du **Parcours académique** (aucune évaluation ni certification possible).

- Intégration du **Parcours académique** l'année scolaire suivante possible (cf Art.12 bis)

ART.12 bis

L'examen de fin d'année n'est accessible aux élèves inscrits en **Formule loisir** et **Parcours à la carte** que s'ils s'engagent à intégrer un **Parcours académique** l'année suivante. Cette option, n'est possible qu'une seule fois : l'évaluation ne donne lieu à aucun certificat. En cas de succès, l'élève accepte alors les règles du **Parcours académique** (inscription en FM et activités liées)

ART.13 - EVALUATION (1°CYCLE INTERCYCLE)

Les évaluations du Cycle 1 sont basées sur un contrôle continu des professeurs tout au long de l'année. Pour le passage en cycle 2, seul compte l'examen terminal en 1C4 (moyenne notes de l'examen et du contrôle continu).

ART.14

Contrôle continu et examen final en 2° Cycle (moyenne notes de l'examen et du contrôle continu).

ART.15

Les élèves ne peuvent passer plus de deux ans par degré à l'intérieur des cycles. Les passages se font avec une mention Très Bien et Bien. Le triplement sera néanmoins permis pour les enfants n'ayant pas atteint l'âge de :

- 11 ans en 1C3
- 12 ans en 1C4
- 13 ans en 2/1

- 14 ans en 2/2
- 15 ans en 2/3
- 16 ans en 2/4

ART.16

Les élèves sont invités à suivre les activités des Choeurs enfants et Ados. Ces deux propositions sont le complément indispensable des cours de Formation Musicale.

B) DISCIPLINES INSTRUMENTALES & VOCALES

Les objectifs et les contenus pédagogiques sont définis par les différents départements pédagogiques de l'établissement. Au moment des contrôles ou des examens (**Parcours académique**), il est tenu compte de la participation des élèves aux ensembles et aux concerts programmés et proposés par les professeurs : le passage à l'examen pourra être refusé aux élèves qui n'auront pas satisfaits aux disposition du parcours.

ART.17 - CYCLE 1

Le cycle (d'une durée de 2 à 4 ans) est divisé en deux phases (**Phase Initiale** et **Phase Préparatoire**). En I2 et P2, le professeur décide du moment opportun pour le contrôle, ou le passage à l'examen de sortie de phase/cycle. Contrôle continu à l'intérieur des deux phases.

- Obligation de passage à l'examen ou au contrôle à partir de la 3^e année de chaque phase (I3 ou P3).

ART.18 - CYCLE 2

Evaluations intermédiaires tous les ans (contrôles de fin d'année qui permettent la progression de l'élève à l'intérieur du cycle).

- Cycle 2 (1,2,3^eme année) Passages d'un degré à l'autre, si mention TB ou B
- Cycle 2 (4^eme année) Brevet Mention TB, B, AB. Seuls TB et B sont ascendants.

L'évaluation de fin de 2^e cycle (2C4) prend en compte plusieurs éléments de programme pédagogique

- Passage obligatoire aux contrôles et examens
- Inscription et assiduité aux cours de FM jusqu'en 2C3 (voir art.09) ou 2C1 validé pour le parcours allégé
- Participation régulière aux activités des ensembles instrumentaux et/ou vocaux
- Participation aux différents concerts et auditions d'élèves durant l'année

En l'absence d'une de ces quatre conditions, l'élève pourra ne pas être évalué à l'examen ou contrôle.

- Les pianistes inscrits en 2C2 et 2C3 devront assurer un accompagnement d'élève par an (2 accompagnements pour les 2C4).
- Durée maximale possible dans chaque degré du Cycle 2 : 2 ans (3 ans exceptionnellement possible en 2C3 et 2C4)

Les élèves inscrits en fin de Cycle 2 et en Cycle 3, s'engagent à confirmer leur participation à l'examen de fin d'année sous peine de dédommagement financier. En l'absence de ce document fin janvier, les élèves sont reclassés automatiquement en Parcours à la Carte.

ART.19 - CYCLE 3

Deux types de progressions possibles dans ce cycle (**durée de 1 à 3 ans**), suivant les capacités et le projet de l'élève :

1) Obtention d'un 1° ou 2° Prix (ou 1° Accessit au Prix).

➤ La présentation d'un programme incomplet n'est possible qu'une seule fois.

2) Obtention d'un CEM (Certificat d'Etudes Musicales) qui valorise les qualités globales de l'élève. Il est attribué de la manière suivante :

Certificat Mention Très Bien : si validation d'un 1° Prix en Instrument et d'un Brevet Mention TB en Formation Musicale en 2C4.

Certificat Mention Bien : si validation (a minima) d'un 2° Prix en Instrument et d'un Brevet Mention B en Formation Musicale en 2C4.

Certificat Assez Bien : si obtention (a minima) d'un 1° Accessit en Instrument et d'un Brevet Mention AB en Formation Musicale en 2C4.

Seul le Premier Prix ou la Mention Très Bien valident une entrée automatique au Niveau Supérieur.

Possibilité (à la demande des élèves ayant obtenu un 2° Prix ou Mention Bien), de se présenter fin octobre de l'année scolaire suivante pour l'entrée en Supérieur. Cette demande doit parvenir au Secrétariat, au plus tard, avant la reprise des cours.

ART.20 - NIVEAUX SUPERIEUR et PERFECTIONNEMENT

Il existe à l'EMARI, en complément et au-delà du 3ème Cycle statutaire et uniquement pour l'instrument, deux niveaux spécifiques (Supérieur et Perfectionnement) validés par un diplôme propre à l'école non officiellement reconnu ni validé par le Schéma National d'Orientation Pédagogique. Ces niveaux sont destinés aux élèves ne désirant pas accéder au cycle spécialisé d'un établissement supérieur, intéressés par une formation plus poussée.

Durée possible dans ces niveaux : 3 ans au plus

1) Obtention d'un 1° ou 2° Grand Prix

2) Obtention d'un accessit au Grand Prix

- La présentation d'un programme incomplet n'est possible qu'une seule fois.

ART.21 - OBLIGATIONS CYCLE 3 et NIVEAU SUPERIEUR

- Niveau minimum requis et attesté pour ces niveaux : mention en 2C3 de Formation Musicale (cf Art.09) ou obtention d'une exemption de Formation Musicale pour les adultes de plus de 21 ans.
- Participation régulière aux activités des ensembles instrumentaux et/ou vocaux
- Participation aux différents concerts et auditions d'élèves durant l'année
- Pour les pianistes : 2 accompagnements d'élèves par année

ART.22 - PERFECTIONNEMENT

Au-delà du niveau Supérieur, un cours de Perfectionnement existe à l'école, accessible uniquement **une année** au-delà du 1° Grand Prix. La participation aux ensembles est toujours obligatoire ainsi que la présentation à au moins une audition de classe dans un programme conséquent.

ART.23

Les élèves ne remplissant pas les conditions du **Parcours académique** peuvent être déclassés en **Parcours à la carte**.

Les élèves ne se présentant pas à l'examen de fin d'année (sans motif valable et écrit) ne seront plus admis en cours l'année suivante et seront classés en **Parcours à la carte** : une compensation financière pourra être exigée.

ART.24

Afin qu'il n'existe aucun litige dans l'affectation d'un élève dans un niveau déterminé, il est possible de changer le niveau de cet élève. Le professeur de l'élève, aura attiré l'attention du directeur afin que celui-ci puisse l'écouter lors d'une audition et que la décision prise le soit d'un commun accord.

Le changement de catégorie (**Parcours Académique** ↔ **Parcours à la Carte**) doit être opéré avant fin décembre sous peine (le cas échéant), de se voir réclamer une compensation financière.

ART.25

L'assiduité aux cours, les respects des règles du projet d'établissement et du projet pédagogique, sont constitutifs de l'inscription à l'EMARI.

ART.26 - EXAMENS ET CONTROLES DE FIN D'ANNEE

Toutes les évaluations prévues au règlement général des études, sont menées sous le contrôle d'un jury nommé et présidé par le directeur (ou d'un remplaçant désigné par celui-ci), composé d'enseignants spécialistes des disciplines évaluées et de personnalités musicales extérieures à l'école. Le collège ainsi constitué (avec avis des professeurs pour le cycle 1) s'inscrit dans une dynamique globale de complémentarité entre établissements du territoire et du monde de l'enseignement spécialisé.

- Pour les cordes, le piano, la guitare, la harpe et l'accordéon, il est d'usage de présenter les pièces par cœur.

ART.27 - CLASSES DE BATTERIE ET PERCUSSION

Il existe la possibilité de suivre simultanément des cours de batterie et de percussion à un tarif réduit de 50 % pour l'une des disciplines.

ART.28

Les élèves inscrits en classe de piano bénéficient de 50% de réduction pour l'apprentissage simultané d'un deuxième instrument choisi parmi le hautbois, le basson, la trompette, le cor, le trombone, le tuba, la contre-basse à cordes.

ART.29 - CLASSE DE CHANT LYRIQUE & VARIETES

Le cursus de la classe est le suivant :

Débutant (2 années)	Préparatoire	Cycle 2, 3, Supérieur, Perfectionnement
Contrôle (mention TB, B, AB). Passage obligatoire la 2ème année.	Examen (1ère, 2ème et 3ème mention)	Identique au parcours académique
Les mentions B ou 2ème Mention sont ascendantes. Passage obligatoire chaque année. Redoublement possible.		

- Les cours de Formation Musicale sont obligatoires.
- Participation à un chœur de l'école pour les élèves en chant lyrique.

ART.30 - MUSIQUES ACTUELLES (Cf Chapitre H)

Possibilité de formation diplômante sous réserve d'un niveau requis (ou attesté) en FM, ou d'inscription dans un cours.

C) CONCERTS & AUDITIONS

ART.31 – GENERALITES

- Les auditions (**facultatives en Parcours à la carte et en Formule Loisir**), sont obligatoires pour tous les élèves en parcours Académique et Académique Allégé, y compris les débutants. Elles sont organisées par les professeurs et ont pour objectifs de favoriser la rencontre avec la scène et le public, la pratique collective, et le partage avec les élèves d'autres classes.
- La présence et l'accompagnement des parents tout au long du parcours des enfants sont primordiales et constituent un acte important pour leur développement harmonieux.

D) PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES

ART.32

- Les élèves sont tenus de participer à une classe d'ensemble instrumental à partir de la phase Préparatoire du 1° Cycle. Cette participation est conditionnelle à l'inscription à l'école.
- Pour les vents, seule la participation aux Harmonies Municipales de Metz, de Montigny-lès-Metz et au Chœur de Clarinettes Souffle d'Ebène est prise en compte pour validation de la pratique collective dans le cadre du **Parcours académique**. Une priorité est en revanche donnée à l'Ensemble Instrumental de l'école.
- Il est possible de participer à tous les ensembles de l'école sans être inscrit à des cours.

➤ Les élèves pianistes sont sensibilisés par leurs professeurs, à une présence (non obligatoire) aux ensembles vocaux de l'EMARI. N'ayant pas de pratiques collectives spécifiques à leur instrument ils y trouveront un apport artistique indispensable.

E) PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES

ART.33 - CHOEURS ENFANTS, CHOEUR DE FEMMES, CHOEUR DE LATELIER, GRAND CHOEUR

- Chœur de Jeunes obligatoire pour les élèves avec cursus en chant variétés.
- Nécessité de passer un test pour intégrer l'un des chœurs adultes.
- Chœurs adultes accessible aux grands élèves de Formation Musicale
- Possibilité de faire partie de ces ensembles sans être inscrit aux cours
- Obligatoire pour les élèves des classes de chant.

F) DANSE CLASSIQUE

ART.34 - ADMISSION et ORGANISATION DES COURS

Présentation obligatoire d'un certificat médical (à remettre au secrétariat dans le mois suivant l'inscription) attestant que l'enfant ne présente aucune contradiction à pratiquer la danse classique.

Cycle d'éveil (à 4 et 5 ans)

- Eveil 1 = 4 ans (moyenne section)
- Eveil 2 = 5 ans (grande section)

Cycle d'initiation (à 6 et 7 ans)

- Initiation 1 = 6 ans (cours préparatoire)
- Initiation 2 = 7 ans



Cycle 1 (à partir de 8 ans)

- 1C1, 1C2, 1C3, 1C4, 1C5
- Durée du cycle : de 3 à 5 ans

Seul le professeur décide de la progression de l'élève dans le cycle et du moment opportun du passage à l'examen de sortie du Cycle. Evaluation prévue les années sans spectacle.

- Aucune évaluation à l'intérieur du cycle (contrôle continu du professeur par quadrimestre)
 - Obligation de passage du cycle à partir de la 3ème année
 - Seule la 1ère mention est ascendante

Cycle 2 (à partir de 11 ans)

- 2C1 (préparatoire), 2C2 (élémentaire), 2C3 (moyen)
- Durée du cycle : de 3 à 5 ans

Seul le professeur décide de la progression de l'élève dans le cycle et du moment opportun du passage à l'examen de sortie du Cycle. Evaluation prévue les années sans spectacle.

- Aucune évaluation à l'intérieur du cycle (contrôle continu du professeur par quadrimestre)
 - Obligation de passage du cycle à partir de la 3ème année
 - Seule la 1ère mention est ascendante

Cycle 3

- 3C1, 3C2, 3C3
- Durée du cycle : de 1 à 3 ans

➤ Obtention d'un 1er, 2ème ou 3ème prix

Danse adultes

Ces cours de danse s'adressent aux élèves de plus de 14 ans et aux adultes.

ART.35 - SPECTACLE

Un spectacle de danse est organisé tous les deux ans.

➤ **L'accès aux vestiaires est interdit aux papas et aux hommes.**

ART.36 - ORGUE

Les cours d'orgue ont lieu **hors les murs**, dans un lieu de culte. Les élèves des classes d'orgue doivent, en plus du règlement interne de l'école, suivre celui établi entre le lieu d'accueil (Institut de la Salle) et l'EMARI.

G) THEATRE

ART.37 - PARCOURS ACADEMIQUE

- 1° cycle de détermination Age : 15 ans souhaitable
- 2° cycle Enseignement des bases
- 3° cycle Approfondissement des acquis
- Chaque cycle peut durer de 1 à 3 ans (voire une année supplémentaire)
- Les adultes peuvent être intégrés dans un cursus s'ils le désirent.
Ce choix doit être effectué avant fin décembre.

ART.38 - CONTROLES, AUDITIONS, EVALUATIONS

C'est le professeur qui propose l'examen de passage de cycle.

L'évaluation du passage d'un cycle à un autre est continue. Elle fait l'objet d'un rapport effectué lors des auditions qui ont lieu tout au long de l'année, avec le concours de personnalités qualifiées extérieures.

ART.39 - PASSAGE

L'élève accède au cycle suivant et obtient, en 3^e cycle, un Certificat d'Etudes Théâtrales. Il est autorisé à poursuivre une année supplémentaire dans le cycle.

H) MUSIQUES ACTUELLES & AMPLIFIEES

ART.40

Les musiques actuelles et amplifiées font aujourd'hui partie intégrante de l'offre des établissements d'enseignement artistique spécialisés. Le Schéma National d'Orientation Pédagogique préconise que toutes les esthétiques et tous les styles puissent être abordés dans les écoles de musique, garantissant ainsi une large ouverture des élèves sur le monde d'aujourd'hui. L'accompagnement des groupes est une des pierres angulaires de l'offre du département, et constitue de par sa spécificité (mode de transmission, de jeu, de structuration...) un outil transversal d'enseignement.

ART.41

Figurent dans ce département, l'enseignement de la guitare et de la basse électrique, la guitare acoustique, la contrebasse jazz, le piano jazz et les claviers, le chant variété, la batterie, les percussions digitales et du monde, l'harmonica, et les disciplines comme l'improvisation (liste non exhaustive).

ART.42

Le cursus du Chant Variétés est associé à celui de la classe de Chant (art. 29)

ART.43

Comme pour les autres instruments de l'école, le cursus instrument individuel est similaire à celui des études instrumentales.

ART.44

Une formation diplômante requiert une Formation Musicale (solfège) solide et obligatoire pour les élèves n'ayant pas le niveau requis tel que défini par ailleurs, au minimum une participation à un cours de FM spécifique aux Musiques Actuelles est recommandée.

ART.45

A partir de 12 ans, tous les enseignements sont ouverts aux élèves sans obligation de suivre les cours de Formation Musicale : **Parcours à la carte** sans évaluation possible.

ART.46

Avant 12 ans, tous les enseignements sont possibles : **obligation** de suivre les cours de Formation Musicale (**Parcours académique**) ou en **Formule Loisir**.

ART.47 – MATERIELS

Les micros, câbles et autres accessoires périphériques sont personnels et à apporter à chaque cours.

QUELQUES REGLES

ART.48 - ABSENCES

Les absences sont suivies quotidiennement : il est demandé aux parents d'excuser les enfants absents auprès de l'administration (absence@emari57.fr), seule habilitée à les prendre en compte.

Les excuses, exceptionnellement formulées par téléphone par les enfants, DOIVENT IMPERATIVEMENT être suivies d'une confirmation des parents.

➤ **Les cours restent dus.**

ART.49 - DISCIPLINE, AVERTISSEMENT

Les élèves pourront être sanctionnés pour deux raisons essentielles:

- Motif disciplinaire, manque de correction entraînant une mise à pied de 15 jours.
Au second motif du même ordre, l'élève est renvoyé de l'école.
- Manque de travail notoire constaté par un professeur entraînant un avertissement.
Au troisième avertissement, l'élève sera renvoyé de l'école.

Ces dispositions s'appliquent dans le cadre d'une procédure contradictoire composée de 3 adultes membres ou salariés de l'école, dont un parent de l'enfant.

ART.50 - PARTICIPATION DES ELEVES A DES MANIFESTATIONS EXTERIEURES PUBLIQUES

Ces participations sont autorisées tant qu'elles ne perturbent pas la bonne marche des études et le fonctionnement de l'école. Elles doivent être signalées à l'organisateur extérieur en précisant l'appartenance de l'élève à l'EMARI.

ART.51 - ENREGISTREMENT

Seuls les extraits effectués à titre strictement personnel et sans système de duplication, sont permis. Les autres types d'enregistrement feront l'objet de demandes expresses auprès du Directeur.

ART.52

Aucun élève ne peut être rémunéré pour des prestations faites dans le cadre de l'EMARI.

ART.53 – DROIT A L'IMAGE

Des photos et des enregistrements peuvent être effectués lors de nos nombreuses manifestations. Si vous ne souhaitez pas que vos enfants apparaissent sur nos documents de communication ou dans la presse, veuillez nous en faire part par écrit dès la rentrée.

ART.54

Photocopies : elles sont interdites ! L'EMARI n'en fait pas.

ART.55

Un « Diplôme Papier » ou une attestation seront délivrés sur demande à l'administration.

ART.56

Toute disposition différente est à négocier avec le directeur.

PARCOURS ACADÉMIQUE – FORMATION MUSICALE						
CYCLE 1			CYCLE 2			
I1 (1h) – 6 ans	I2 (1h) – 7 ans	I3 (1h) – 8 ans	1C4 (1h15)	2C1 (1h15)	2C2 (1h15)	2C3 (1h30)
D1 (1h) – à partir de 9 ans			1C3 (1h)			
Durée : 2 ans au plus par niveau			Durée : 2 ans au plus par niveau			
Évaluation : contrôle continu & examen (en fin d'année, en fin de cycle) Moyenne des notes (contrôle continu et examen)			Évaluation : contrôle continu & examen (fin d'année) Moyenne des notes (contrôle continu et examen)			
Validation (niveau et cycle) : mention TB et B			Obtention d'un Brevet de FM (Mention TB, B)			
			Validation du <i>Certificat d'Études Musicales</i> si			
			1) obtention du <i>Brevet en FM</i> et			
			2) obtention d'un <i>1^{er} prix en instrument</i>			
FORMATION MUSICALE ADULTES et CHANTEURS						
ADULTE DÉBUTANT, AVANCE, CONFIRME						
Parcours conseillé aux élèves débutants de 16 ans et plus						
Si parcours académique souhaité en instrument (avec évaluation à un examen) : FM obligatoire. > <i>Certificat d'Études Musicale (C.E.M) impossible</i>						
Formation Musicale recommandée pour les chanteurs						
			L'exemption de FM réservée aux adultes, n'est valable que pour les élèves âgés d'au moins 21 ans avec un niveau attesté de fin de Cycle 1			

PARCOURS ACADÉMIQUE – FORMATION INSTRUMENTALE										
CYCLE 1				CYCLE 2				CYCLE 3	SUPÉRIEUR	PERFECTIONNEMENT
Phase initiale		Phase préparatoire		2C1	2C2	2C3	2C4			
(1C1)	(1C2)	(1C3)	(1C4)	▲	▲	▲	▲	▲	▲	
Initiale 0 – 10* (6 ans)	Contrôle continu	Préparatoire 1 (P1)	Contrôle continu	EXAMEN				EXAMEN	EXAMEN	SANS EXAMEN
Initiale 1 – 11 (7 ans)										
Initiale – 2 (2)	→	Préparatoire 2 (P2)	→	EXAMEN				EXAMEN	EXAMEN	
Initiale – 3 (3)	▲	Préparatoire 3 (P3)	▲							
Initiale – 4 (4)		Préparatoire 4 (P4)		EXAMEN				EXAMEN	EXAMEN	
durée de chaque phase : 2 à 4 ans au plus				durée du cycle : 4 ans				durée : 1 à 4 ans		durée : 1 an au plus
Aucun redoublement à l'intérieur d'une phase				Redoublement possible 1 fois par année				> 1 ^{er} prix > 1 ^{er} accessit au prix > 1 ^{er} accessit		> 1 ^{er} prix > 1 ^{er} accessit au prix > 1 ^{er} accessit
Formation Musicale et pratiques collectives obligatoires				Obtention d'un Brevet (Mention TB, B, AB)				Possibilité de présenter le niveau supérieur en octobre avec un 2 ^{ème} prix		Validation du CEM en
* élève débutant en janvier de l'année scolaire en cours âgé de 7 ans				Passage au niveau suivant validé avec les mentions TB ou B				Possibilité d'obtenir le 1 ^{er} prix en instrument f) obtention d'un 1 ^{er} prix en instrument		ET
→ examen possible (sur proposition du professeur)				Possibilité d'alléger le parcours instrumental à partir de 2C3, sous réserve d'être en 2C1 en FM et de participer à un ensemble instrumental ou vocal.				2) obtention du Brevet en FM		
▲ examen obligatoire				> 3 ^{ème} cycle instrumental (accessible) (diplôme obtenu = réussite) > la cotisation de Formation Musicale reste due > le brevet est décerné à mention TB, B, AB en fin de 2C3						

LE CONTRAT PEDAGOGIQUE

Au sein de notre établissement, votre enfant est pris en charge par des professeurs dont vous pouvez juger de la compétence et du dévouement. Ces qualités (pour essentielles qu'elles soient), ne sont cependant pas suffisantes. Les cours à caractère magistral qui sont dispensés à votre enfant, l'introduisent dans le domaine particulier et vaste de la pratique artistique que l'école, à elle seule, ne suffit pas à en faire un Artiste de la Danse et du Théâtre.

➤ **Parents, votre collaboration est absolument indispensable !**

Il est primordial que votre enfant acquiert un rythme quotidien de travail. Le plein succès de ses études et l'exigence d'une pratique artistique sont à ce prix. Nous n'ignorons pas que les études scolaires sont absorbantes. Toutefois, l'expérience l'a prouvé, un élève peut parvenir à mener de front l'ensemble de ses activités avec une parfaite efficacité. C'est la seule possibilité (sinon de lui ouvrir une grande carrière artistique), pour lui donner une instruction et une culture musicale convenables.

Des rencontres "Parents-Professeurs" pourront être organisées dans le courant de l'année pour la Formation Musicale. Un premier rendez-vous collectif est proposé dès la rentrée pour les niveaux Initiations 1, 2 et Débutant 1 pour définir les méthodes et objectifs de travail.

D'autres rencontres pourront être organisées sous forme de rendez-vous individuels.

Deux bulletins extranet seront envoyés aux familles : l'un, fin décembre, l'autre en avril. Ils permettent d'établir un bilan. A l'issue de chacun de ces bilans, un rendez-vous peut être pris si besoin avec les professeurs qui sont vos premiers interlocuteurs. Des auditions régulières soigneusement préparées, permettent aux élèves de s'exprimer dans des conditions de concert. Cette « mise en situation » est la meilleure façon de matérialiser les efforts communs. Votre présence marquera votre intérêt.

La présence des parents, lors des cours individuels ne s'impose pas. Elle est possible avec l'accord du professeur, et interdite pour les cours collectifs.

Rendez vous avec les professeurs :

Instrument : en début de cours de l'élève concerné ou en dehors des cours.

Formation Musicale : en dehors des cours.

ABSENCES DES PROFESSEURS (maladie ou pour toute raison liée à leur activité artistique)

- En cas de maladie : Le remplacement du professeur est assuré par l'école, si l'administration est prévenue suffisamment à l'avance.
- Hors cas de maladie : Le professeur déplace son cours à une autre date proche ou se fait remplacer. Il prévient lui-même ses élèves.

LOCAUX

Nous sommes certains que tous les utilisateurs des locaux auront plaisir à s'y retrouver et qu'ils auront à cœur de veiller à leur maintien en excellent état. Toute dégradation sera facturée. Les animaux sont interdits.

- L'école décline toute responsabilité concernant la surveillance des enfants en dehors de leurs heures de cours.
- Les parents sont tenus d'accompagner leur enfant et de venir le rechercher à l'heure de fin de cours.
- **En adhérant à l'Ecole de Musique, vous donnez, de fait, une autorisation de sortir de l'établissement à vos propres enfants si vous n'êtes pas physiquement présents pour les recueillir.**
- Nous vous remercions de bien vouloir conseiller à vos enfants d'éviter de prendre l'ascenseur, celui-ci devant rendre des services aux adultes. Nous déclinons toute responsabilité quant à cette utilisation.



Ecole de Musique Agréée à Rayonnement Intercommunal

GRILLE TARIFAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

Montant total facturé (an) = $(1 + 2A) + 3(A, B, C, \dots)$ ou $(1 + 2B) + 3(A, B, C, \dots)$

Exemple : Parcours académique = (65€ + 155€) + 52€/mois

Exemple : Parcours à la carte = (65€ + 30€) + 58€/mois

1	ADHÉSION À L'ASSOCIATION	Tarif soocle pour chaque inscrit	65€/an/élève	Montant déductible des impôts			
2	A	COURS COLLECTIF - BÉBÉ MUSIQUE, JARDIN et ÉVEIL, FORMATION MUSICALE (Parcours académique diplômé et Académique allégé)	1 ^{er} enfant	155€/an		Majoration de 30€/élève/an pour les élèves domiciliés hors Metz, Montigny-les-Metz, Longeville, Ban St Martin, St Julien-les-Metz	
			2 ^{ème} enfant	113€/an			
			3 ^{ème} enfant et +	39€/an/enfant			
			Adulte	170€/an			
			Culture musicale	170€/an			Gratuit si inscription en Formation Musicale
B	FRAIS DE GESTION	* S'appliquent aux cours d'instrument seul (Parcours à la carte, Loisir), à la Danse, au Théâtre, aux Pratiques collectives seules	30€/an/élève				
				Niveaux et Temps de cours			
3	A	COURS COLLECTIFS DANSE *	Enfants	23€/mois	Eveil 1	Majoration de 7€/élève/mois pour les élèves domiciliés hors Metz, Montigny-les-Metz, Longeville, Ban St Martin, St Julien-les-Metz	
				28€/mois	Initiation 1 et 2		
				38€/mois	Cycle 1 (1)		
				42€/mois	Cycle 1 (2-3)		
				54€/mois	Cycle 1 (4-5), Cycle 2 (1-3)		
				40€/mois	1h30 de cours		
	B	COURS INDIVIDUELS INSTRUMENT & CHANT *	Parcours A la Carte (PAC) : enfant ou adulte à partir de 12 ans	52€/mois	Enfant inscrit en parcours académique diplômé, ou allégé		Cycles 1 et 2 : de 20 à 40'
				60€/mois	Cycle 3, Supérieur, Perfectionnement : 40 ou 45'		
				62€/mois	Adulte inscrit en parcours académique diplômé, ou allégé		Cycles 1 et 2 : de 20 à 40'
				73€/mois	Cycle 3, Supérieur, Perfectionnement : 40 ou 45'		
				58€/mois			20'
				67€/mois			25'
				78€/mois			30'
				89€/mois			35'
	C	FORMULE LOISIR (Instrument + FM sommaire incluse) *	Possible pour les enfants de 6 à 14 ans (aucune évaluation ni certification possible)	70€/mois			30'
D	ÉVEIL INSTRUMENTAL 1 (4 ans : enfant né en 2020)	Instruments disponibles : violon, guitare, mandoline, flûte à bec	37€/mois	1 cours collectif/semaine + 1 rdv individuel/mois			
D	ÉVEIL INSTRUMENTAL 2 (5 ans : enfant né en 2019)		52€/mois	1 cours individuel/semaine + 1 rdv collectif/mois			
E	THÉÂTRE *		Enfants (7-13 ans)	34€/mois	cours collectifs		
			Ados (+14) et adultes	39€/mois			
F	PRATIQUES COLLECTIVES *	Tous les ensembles (instrumentaux ou vocaux)	35€/an	Partitions choeurs à charge des choristes	Gratuit (inclus si parcours académique)		
4	A	PÉRISCOLAIRE MONTIGNY	Formation Musicale ou Théâtre (réservé aux élèves des écoles primaires publiques de Montigny-les-Metz)	100€/an	Initiation /Débutant (1, 2, 3) : 1 h le vendredi	Sans frais d'adhésion	
	B	CARTE CADEAU	Offrez des cours d'instruments	120€ (6 cours consécutifs)	Rdv à convenir : 20'/rdv (non fractionnables)		
	C	LOCATION D'INSTRUMENT	Pour débiter dans de bonnes conditions	17€/mois	1 ^{ère} année	Caution (en fonction de la valeur de l'instrument)	
24€/mois				2 ^{ème} année			
32€/mois				3 ^{ème} année			

COTISATIONS

Même si les Villes de Metz, de Montigny-lès-Metz, du Ban Saint Martin, de Longeville-lès-Metz et de Saint Julien les Metz, et le Conseil Départemental de la Moselle subventionnent l'EMARI, l'ensemble des subventions ne contribuent qu'à hauteur de 30 % du budget global de l'école. Votre école de musique vit essentiellement grâce aux cotisations de ses membres !

Les cotisations peuvent être acquittées :

- Par prélèvement automatique mensuel le 08 de chaque mois, d'octobre à Juin.
- Par paiement en ligne via notre site internet (site sécurisé du Crédit Mutuel)
- Par carte bancaire ou chèque à l'Administration.

Dans le cas d'une prise en charge par un employeur ou un comité d'entreprise, l'élève devra s'acquitter de ses droits de cotisation et d'inscription. Une attestation de paiement lui sera ensuite délivrée, pour faire valoir ses droits auprès de l'organisme.

REGLEMENT DES COURS D'INSTRUMENTS

Les cours d'instruments (dont la cotisation est mensuelle), **doivent être réglés pour le 08 de chaque mois**. Le paiement se fait spontanément, sans appel à cotisation. **Ces cotisations mensuelles (de septembre à juin) représentent chacune 1/10 du total du montant annuel dû.**

Merci de bien vouloir respecter ces consignes : les règlements trop irréguliers entraînent une gêne considérable tant dans le travail de comptabilité que vis à vis des professeurs.

Les retards de paiement et rejets de prélèvement seront majorés d'une pénalité de 2€ par mois.

Quelles que soient les raisons de l'absence d'un élève, la cotisation reste due. Les cours ne sont pas remplacés. En cas de maladie de l'élève, et sous réserve de fournir un certificat médical, le règlement ne sera suspendu qu'à partir de la 4^e semaine de maladie suivant la réception du certificat médical.

Afin d'éviter les rappels de paiement en juillet, merci de bien **vouloir régler la mensualité de Juin en Mai**. Si le chèque de règlement porte un nom différent de celui de l'élève, nous vous prions de bien vouloir mentionner au dos le nom de l'élève et sa classe d'instrument.

PASS «Metz Loisirs» : 50€ d'aide possible du CCAS de la Ville de Metz pour les enfants âgés de 4 à 17 ans sous certaines conditions de ressources.

PASS «Avant âges» : par l'intermédiaire du CCAS de la Ville de Metz pour les personnes habitant Metz de plus de 65 ans. (25€).

PASS «Culture» : voir page 55 et sur le site : <https://aide.passculture.app/fr/>

Les Chèques **«Sports et Vacances ANCV»** sont recevables.

ARRET EXCEPTIONNEL DES COURS D'INSTRUMENT DANS LE COURANT DE L'ANNEE

- Les arrêts en Parcours Académique sont impossibles passés le 1er avril de l'année scolaire.

- Pour les autres dispositifs, une compensation financière d'un mois de cotisation supplémentaire sera exigée à partir de la notification de l'arrêt.

- L'adhésion et les frais de gestion seront intégralement retenus dès la 2^e semaine de cours.

RÈGLEMENT DES COURS DE FORMATION MUSICALE, D'EVEIL & DES ENSEMBLES

Les cours de Formation Musicale et d'Eveil représentent un attachement moral et physique et (quel que soit le motif de démission) **restent dus jusqu'à fin juin**. Ils garantissent ainsi une gestion saine pour l'année et nous permettent de travailler avec un effectif stable et raisonnable pour chacune des classes.

Ces cours (ainsi que la participation aux différents ensembles de l'école), sont payables à l'année lors de l'inscription (voir grille tarifaire).

ARRET DE LA FORMATION MUSICALE ET DES ENSEMBLES APRES LA RENTREE

Première semaine de cours : remboursement intégral

Deuxième semaine de cours : les frais d'adhésion sont conservés

Après la 3ème et jusque fin octobre : sont retenus les frais d'adhésion + 1/3 de la cotisation annuelle

A partir du 1er novembre : la totalité de la cotisation reste due

DISPOSITIFS D'AIDES

VILLE DE METZ - MINISTÈRE DE LA CULTURE

pass avant' âges Pour les Messins de 65 ans et plus

2024

Sport Loisirs Culture

VILLE DE METZ
Centre Commercial
Centre Culturel

Allie Méairie
0 800 891 891
metz.fr

pass metz loisirs 50€ par enfant de 4 à 17 ans

2024

Une initiative pour pratiquer une activité sportive, culturelle, de loisirs ou socio-éducative dans les associations ou clubs messins (sous conditions de ressources pour les familles).

VILLE DE METZ
Centre Commercial
Centre Culturel

Allie Méairie
0 800 891 891
metz.fr

PRO **pass Culture**

L'espace pass Culture des **acteurs culturels**

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Rentrée	Lundi 16 septembre au matin
Vacances Toussaint	du 19/10 après les cours au 03/11
Vacances Noël	du 21/12 après les cours au 05/01
Vacances Hiver	du 08/02 après les cours au 23/02
Vacances Printemps	du 25/04 après les cours au 21/04
Pas de cours	Lundi 11 novembre Jeudi 1^{er} mai Jeudi 8 mai Jeudi 29 mai
Cours assurés	Lundi 9 juin (Pentecôte) Vendredi 30 & Samedi 31 mai
Derniers cours	Après les derniers examens (Formation Musicale et Instrument) <u>(voir calendrier publié au second trimestre)</u>
Le Périscolaire de Montigny fonctionne du 13 septembre au 20 juin	

L'EQUIPE ADMINISTRATIVE

Fabrice KASTEL

Directeur

direction@emari57.fr

Laurence GEORGE

Secrétaire

secretariat@emari57.fr

Marie PARISOT

Comptable

comptabilite@emari57.fr

Younès OUASSI

Régisseur

regie@emari57.fr

Emile BRAGARD

Agent d'accueil

TOSHIBA

RÉGION NORD EST

Agence de METZ
7 rue Gaston Ramon

☎ 03.87.69.80.60

- ◆ Affichage dynamique
- ◆ Identification & traçabilité
- ◆ Impression
- ◆ Solutions dématérialisation

<https://toshibatec.fr>



Bonnes vacances



ESPACES ATYPIQUES

Voir
la vie
en vert

Demeure contemporaine, en vente
sur espaces-atypiques.com

Le réseau d'agences spécialisé dans l'immobilier atypique

BIENS D'EXPRESSION

ESPACES ATYPIQUES METZ-NANCY
1 avenue Foch, 57000 Metz - 20 boulevard du 26ème R.I. 54000 Nancy
03 72 72 96 42 - metz.nancy@espaces-atypiques.com

15
ANS
D'ATYPISME